

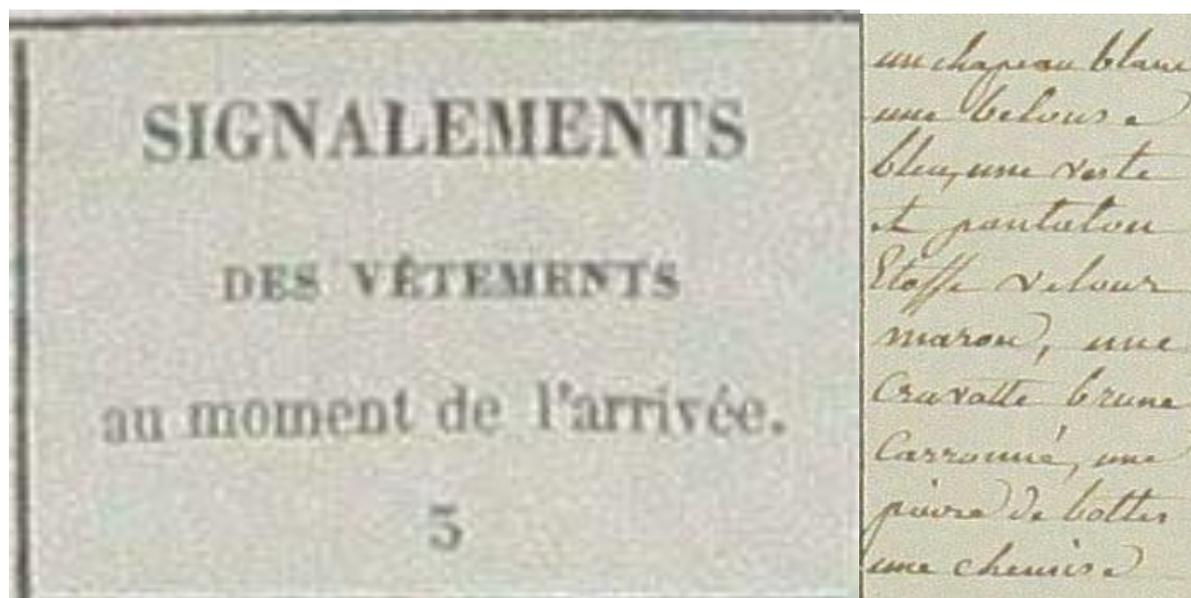
Les Drômois emprisonnés dans la prison de Gap entre 1832 et 1901¹

Après avoir analysé le sort des enfants Drômois enfermés dans la maison correctionnelle de Vailhauques, les femmes de la Drôme emprisonnées à Montpellier et les listes des prisonniers et prisonnières drômois au Palais de Justice de Marseille, je me suis occupé d'analyser les registres d'écrous de la prison de Gap.

Au total, j'ai trouvé environ 130 prisonniers d'origine Drômoise. La plupart pour vol ou tentative de vol (53), vagabondage (32) et mendicité (11). Dans cet article je vous parle surtout des criminels d'une autre catégorie.

Transport de vin sans congé

Martin Pierre Aymé était le fils de Pierre Aymé et Marie Jardinot. Il est né à Rémuzat le 6 novembre 1816.²



Il arrive à la prison le 31-12-1849, mais il a déjà été condamné le 30 mars avant de payer une amende de 100 francs plus les frais parce qu'il est trouvé *coupable de transport de vin sans congé*. Comme son père sa profession était voiturier. Probablement, il s'est servi de sa voiture pour transporter illégalement le vin. Il est décédé le 21 juillet 1857³. Dans son acte de décès il y a une erreur : Ses parents sont nommés feu Pierre et vivante Marie Deydier, cette dernière était en réalité sa grand-mère.

¹ [https://archives.hautes-alpes.fr/archive/resultats/ecrou/n:220?RECH_lieu_Lib=Gap%20\(Hautes-Alpes.%20France\)&RECH_lieu_Md5=7d7ca05add8e6e64320b0d94cfdae2a9l&type=ecrou](https://archives.hautes-alpes.fr/archive/resultats/ecrou/n:220?RECH_lieu_Lib=Gap%20(Hautes-Alpes.%20France)&RECH_lieu_Md5=7d7ca05add8e6e64320b0d94cfdae2a9l&type=ecrou)

² Etat Civil de Remuzat (1813-1822) page 61

³ Etat Civil de Rémuzat (1851-1901) page 118

Pas très rassurant cet assureur.

Le nom de François Ernest Allaiy ou Allary apparaît au moins 5 fois dans les registres d'écrou et toujours pour un fait qui n'est pas très compatible avec son métier d'assureur : « *escroquerie* » ou « *fraude au préjudice d'un restaurateur.* » Il avait donc mangé quelque part à Gap et malheureusement oublié de payer la note.

François Ernest Allary est né à Laborel le 28 août 1867⁴. Son père, Victor, était cultivateur et sa mère s'appelait Marie Eysseric. Dans les registres d'écrou, elle est nommée Marie Brunet, mais cette erreur a été rectifiée plus tard. Plusieurs fois, il s'est trouvé dans la prison de Gap :

Du 24 janvier 1893 jusqu'au 9 mars 1893, pour *escroquerie, mis en liberté par ordre du procureur*

du 24 mars 1894 jusqu'au 16 avril 1894, pour *escroquerie, passé à la maison de correction*

du 29 août 1896 jusqu'au 13 septembre 1896, 15 jours pour *fraude au préjudice d'un restaurateur*

du 24 août 1896 jusqu'au 9 septembre 1896 (!), *Passé à la maison de correction*

du 18 février 1898 jusqu'au 20 mars 1898, *condamné à un mois*

Il s'est marié⁵ le 13 juin 1905 avec Odolie Castor de Simiane dans les Basses Alpes. Dans l'acte de mariage nous lisons qu'il a changé de métier. Il est maintenant cultivateur et il habite à Oppedette. Après son mariage, il s'est installé à Simiane. Quand son épouse est décédée, le 24-12-1909, son nom est mentionné dans l'acte de décès. Mais ce n'est pas lui qui a annoncé la mort d'Odolie Castor mais des voisins. Pourtant il habitait encore à Simiane et plus tard, il s'est remarié le 25-09-1913 avec Joséphine Célestine Conies.

Le prix des pièces fausses

Henri Baptiste Allier, un enfant naturel, né le 02-06-1813⁶ à Venterol, comme fils de Henriette Allier, la veuve de Jean Etienne Bertrand. Il devient monteur de boîte de montre et plus tard commis marchand. Mais le 2 mai 1840, il est mis en dépôt à Gap, parce qu'il est accusé d'avoir « *émis de pièces d'argent fausses.* » Le 7 août 1840, on l'a transféré au registre de la maison de Justice no 6. Le 29 juillet 1840 « *il est traduit dans la maison de Justice établi à Gap.* Le 17 août il est *déclaré coupable et condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, à cent francs d'amende, une heure d'exposition.*»

⁴ Etat Civil de Laborel (1852-1896) page 209

⁵ Etat Civil de Simiane mariages (1901-1922) page 31

⁶ Etat Civil de Venterol (1813-1822) page 5



Carcan de Romans

Mais « *par décision de sa majesté en date de 30 septembre dernier, la peine de dénommé cy contre a été commué à 20 ans de travaux forcés* ».

Il est libéré le 17 août 1860 et il reprend sa vie. Il s'est remarié le 13 février 1861⁷ avec Gérosine Roberas de Bourg de Péage.

Un vol frauduleux par un vieillard

Un des plus vieux criminels dans la prison de Gap était Honoré Durand qui était né le 26 septembre 1782⁸ à Bonneval, il a déménagé à Boulc et Lus la Croix Haute où il s'est installé comme cultivateur. Le 29 novembre 1796⁹, quand il a quinze ans, il s'est marié avec Maria Anne Garcin, qui, elle, a seize ans. Elle est née à Jonchères. En 1841, il vivait avec sa femme, son fils François et sa belle-fille Emilie Vial et leur bébé Emilie à Lus la Croix Haute, quartier Caire. On ne sait pas pourquoi, mais en 1841 il fait une grosse bêtise. Aussi voici qu'il est « *inculpé de soustraction frauduleuse et placé en état de dépôt d'avoir le treize décembre dernier (1841) à la Faurie (...) soustrait frauduleusement une somme d'argent au préjudice de sieur Loubet à l'aide d'effraction.*

Le 19 mars 1842, il se trouvait dans le dépôt à Gap, il avait 60 ans, le 20 mai 1842 il est transféré¹⁰ de registre de la maison de Justice.

Le 20 mai 1842 il est prévenu de vol avec circonstances aggravantes. Cette soustraction frauduleuse a été commise en enlevant dans un bâtiment servant d'écurie un porte manteau fermé à cadenas qui renfermait la somme d'argent volée et lacerant ensuite ce porte manteau

⁷ Etat Civil de Bourg de Péage (1853-1861) page 702

⁸ Etat Civil de Bonneval (1733-1792) page 220

⁹ Etat Civil de Jonchères (1793- An X) page 59

¹⁰ Etat Civil de Jonchères (1793- An X) page 59

de le dit bâtiment, que cette soustraction frauduleuse a été commise pendant la nuit, ordonne qu'il sera pris au corps et conduit à la maison de justice établie à Gap. On l'a condamné à trois ans d'emprisonnement et il a été conduit à Embrun.

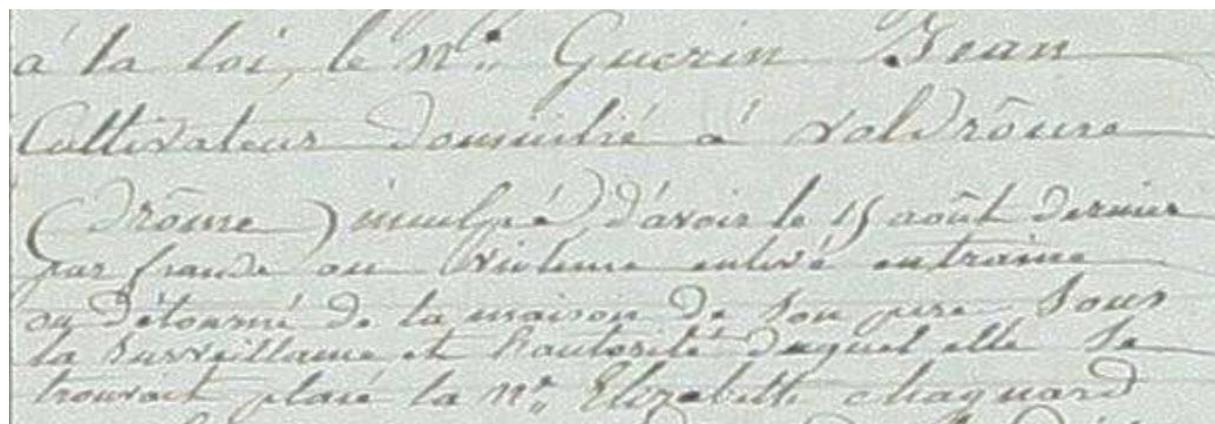
Après sa détention il retourne dans sa maison à Lus, il y habitait avec son épouse, son fils et sa belle-fille et leurs deux enfants.

Il est décédé le 25 mars 1854¹¹ à Bonneval en Diois dans la maison de son gendre, Louis Lantheaume, le mari de sa fille Victoire.

“ James, hold the ladder steady!”¹² ou un enlèvement raté.

Le cas suivant m'a fait penser à deux choses, une chanson anglaise des années '60 et à Gretna Green¹³. Il est fort possible que je me trompe complètement en faisant cette association.

Jean Guerin, né le 8 avril 1814¹⁴, sous le nom de Jean Garin était cultivateur et habitait au Quartier de Rossas à Valdrôme. Il s'est marié le 20 avril 1837¹⁵ avec Marie Suzanne Nicolas. Le couple a au moins un enfant, Marie, qui est née le 21 février 1838. Malheureusement son épouse est décédée le 29 mars 1843¹⁶



En août 1846 il est arrêté et le 24 septembre 1846 il se trouvait dans la prison de Gap, « inculpé d'avoir le 15 août dernier (1846) par fraude ou violence enlevé, entraîné ou détourné de la maison de son père sous la surveillance et l'autorité duquel elle se trouvait placée la Mademoiselle ? Elisabeth Chagnard. »

¹¹ Etat Civil de Bonneval (1850-1896) page 50

¹² Chanson d'une fille qui échappe de la maison de son père et James qui tient bien l'échelle.

¹³ Gretna Green est un village du Sud de l'Écosse, célèbre pour la possibilité qu'il offrait aux couples mineurs de s'y marier sans autorisation des parents. Il se trouve dans Dumfries and Galloway, près de l'embouchure de l'Esk, dans le Dumfriesshire, et était jadis le tout premier village écossais rencontré en allant de Londres à Édimbourg par l'ancienne route des diligences. [Wikipedia \(FR\)](#)

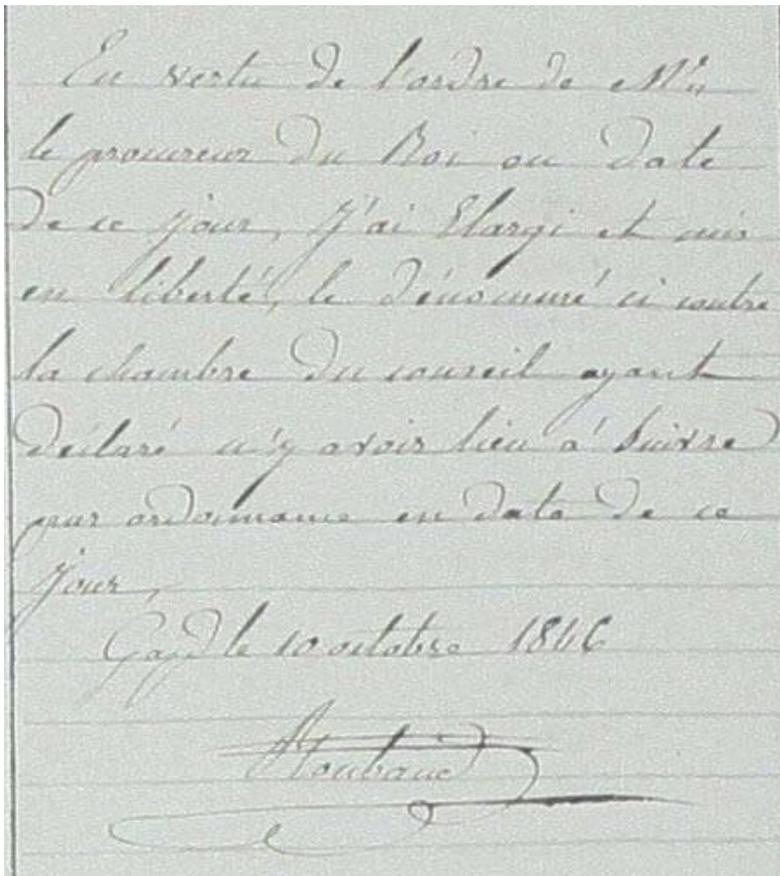
¹⁴ Etat Civil de Valdrôme (1813-1822) page 55

¹⁵ Etat Civil de Valdrôme (1833-1842) page 135

¹⁶ Etat Civil de Valdrôme (1843-1852) page 27

Nous avons fait des recherches pour mieux savoir ce qu'il s'est passé exactement ce 15 août 1846 et avons demandé les papiers du procès aux Archives à Valence. Il m'ont conseillé de contacter Les Archives Départementales des Hautes-Alpes. Mais jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas reçu de réponse.

Regardons de plus près l'accusation : Jean Guerin a essayé d'enlever Mademoiselle Elisabeth Chagnard de la maison de son père. Pourquoi ? Peut-être a-t-il voulu l'épouser, mais son père n'était pas d'accord, peut-être avait-il des intentions bien moins honnêtes. Je pense que la première option est la plus probable, parce qu'en cas de tentative de viol on l'aurait retrouvé dans l'accusation et M. le Procureur n'aurait pas fait écrire dans son ordre qu'il déclarait « n'y avoir lieu à suivre ».

A photograph of a handwritten document in French, written in cursive on lined paper. The text is a legal order. The visible text reads: "En vertu de l'ordre de M. le procureur du Roi au date de ce jour, j'ai élargi et mis en liberté le dénommé ci contre la chambre du conseil ayant déclaré n'y avoir lieu à suivre par ordonnance en date de ce jour, Gap le 10 octobre 1846. Signé Roubaud (?)". The signature is written in a large, stylized cursive script.

En vertu de l'ordre de M. le procureur du Roi au date de ce jour, j'ai élargi et mis en liberté le dénommé ci-contre la chambre du conseil ayant déclaré n'y avoir lieu à suivre par ordonnance en date de ce jour,
Gap le 10 octobre 1846
Signé Roubaud (?)

Regardons de plus près ces deux familles.

On ouvre le recensement de Valdrôme de 1846. A la page 34, on lit que Jean Garin 35 ans est cultivateur et chef de la famille. Il est veuf. Dans sa maison, au quartier de Rossans, vivait aussi sa fille Marie qui avait à ce moment-là 7 ans.

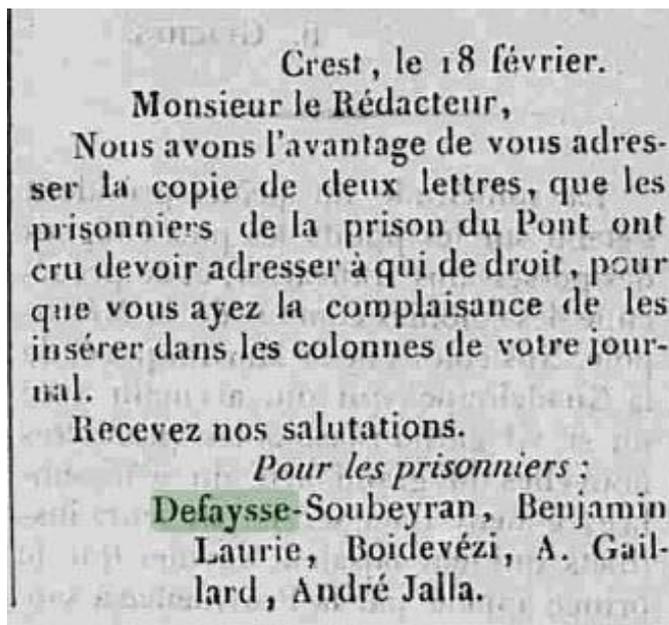
Si l'on cherche dans le même recensement pour Elisabeth Chagnard, fille habitante avec son père à Valdrôme on ne la trouve pas. Nous n'avancions plus dans notre recherche. Nous espérons recevoir une réponse des Archives des Hautes Alpes et de l'aide de votre côté.

Comme nous l'avons lu, Jean Guerin est libéré le 10 octobre 1846 après plus de deux semaines dans la prison de Gap.

Le 30 janvier 1851 ¹⁷ il se remarie avec Marie Borel de Charens. De l'acte de mariage, on peut comprendre qu'il vivait à ce moment-là encore à Valdrôme. Il est décédé le 27 octobre 1880 ¹⁸ à Charens sous le nom de Jean Geurin.

Merci de m'avoir si gentiment enfermé !

Le 18 février 1852, Defaysse- Soubeyran, Benjamin Laurie, Boidevezi, A. Gaillard et André Jalla, prisonniers à Crest envoyaient deux lettres au « Courrier de la Drôme et de L'Ardèche », pour remercier publiquement l'inspecteur des prisons à Crest et le concierge de la prison du Pont, leurs geôliers en chef.



*Crest, le 18 février
Monsieur le Rédacteur,
Nous avons l'avantage de vous adresser la copie de deux lettres, que les prisonniers de la prison du Pont ont cru devoir adresser à qui de droit, pour que vous ayez la complaisance de les insérer dans les colonnes de votre journal.
Recevez nos salutations,
Pour les prisonniers : Defaysse-Soubeyran, Benjamin Laurie, Boidevézi, A. Gaillard, André Jalla.*

¹⁷ Etat Civil de Charens (1843-1852) page 71

¹⁸ Etat Civil de Charens (1853-1887) page 225

Les signataires

Benjamin Laurie est né le 4 octobre 1820¹⁹, il est le fils de Pierre Laurie et Marianne Julie Valaye de Boffres en Ardèche. Pierre était tailleur d'habits mais en 1820, il est huissier à Bourdeaux.

En 1836, on retrouve Benjamin, qui est maintenant « *apprenti orfèvre* » et vit à Bourdeaux ensemble avec son père et son frère Louis (1826). La mère, Marianne Julie Valayer, est décédée juste après la naissance de Louis.

En 1841, il a déménagé et habite à Dieulefit avec son oncle Louis Laurie, qui est horloger comme lui. Dans la maison de l'oncle Louis, habitaient aussi Palmire Vernet, sa tante, Paul, Rodolphe et Benjamin Laurie, ses cousins, et encore quelques ouvriers.

Le 2 décembre 1851, il participait à la marche sur Crest. Aussi, avec beaucoup d'autres Dieulefitois, il est entré au dépôt de Gap le 11 décembre 1851 « *inculpé du délit ou Crime politique* » puis on l'a envoyé le 18 décembre à Montélimar. En janvier 1852, il se trouvait enfermé dans la prison du pont de Crest.

La suite de son histoire est la suivante. Le 14 avril 1853²⁰, il s'est marié avec Marie Séraphine Boissy de Saint Basile en Ardèche. Le couple a au moins 4 enfants. Le 27 mars 1872 Marie Séraphine Boissy s'éteint après avoir donné naissance à Gustave Eugène. Il s'est remarié avec sa belle-sœur, Julie Boissy le 19-02-1874²¹. Il est décédé à Saint Prix, Canton de Lamastre le 28 mai 1883²².

Comme Benjamin Laurie, **Jean Jacques Defaysse Soubeyran** est né à Dieulefit, le 01 mars 1815²³. Il est le fils de Jean Jacques Defaysse et Marie Marguerite Soubeyran. Il s'était marié le 20 avril 1844²⁴ avec Suzanne Emilie Defaysse. Il était négociant à Lyon et il est décédé le 29 septembre 1878.²⁵

Comme vous l'avez vu les noms de Laurie et Defaysse Soubeyran figurent dans les registres des écrous de Gap, ce qui facilite leur identification.

Mais les autres signataires ne se trouvent pas dans ces registres. C'est la raison pour laquelle nous ne savons pas qui est ce **Boidevezi** qui a signé cette lettre. Peut-être est-ce Melchior ou peut être son frère Jacques de Pont de Barret. On ne sait pas non plus qui est **A. Gaillard**. De l'identité d'**André Jalla**, nous n'en sommes pas certain non plus. Probablement il s'agit ici de Jean André Jalla, marchand-boulangier de Saou.

¹⁹ Etat Civil de Bourdeaux (1813-1822) page 317

²⁰ Etat Civil de Saint Basile Mariages (1853) page 6

²¹ Etat Civil de Saint Basile Mariages (1874) page 2

²² Etat Civil de Saint Prix Décès (1883) page 7

²³ Etat Civil de Dieulefit (1813-1817) page 168

²⁴ Etat Civil de Dieulefit Mariages (1825-1854) page 388

²⁵ Etat Civil de Dieulefit Décès (1853-1889) page 591

La situation dans la prison du pont de Crest

Tout le monde a entendu parler de la Tour de Crest, une prison bien connue où sont incarcérés, après le 2 décembre 1851, beaucoup d'insurgés. Mais en ce qui concerne la prison du pont à Crest, Wikipédia²⁶ nous indique les renseignements suivants « *et 60 installés dans la maison Chabrières proche du pont sur la Drôme, qui ne dispose que de 19 lits. Malgré cela, les autorités vont jusqu'à y interner jusqu'à 100 prisonniers, (soit 40 de plus que la capacité maximale). Au total, 639 hommes et femmes ont été incarcérés à Crest (Tour et maison Chabrières). (..) Les conditions d'internement sont épouvantables : pas de moyens d'hygiène, couchage à même la dalle, sans chauffage lors de cet hiver très froid (la Drôme charriait des glaces dès le 6 décembre), absence ou couvertures en nombre insuffisant, insuffisance de la paille. Un total de 32 d'entre eux sortent de la tour pour un séjour à l'hôpital, (..) Au moins un y meurt. D'autres prisonniers perdent la raison. Colis et courriers sont censurés, et pour percevoir les colis que leur envoient leurs familles, les prisonniers doivent régler une taxe de 10 centimes. Les conditions de détention sont progressivement durcies, avec des restrictions aux visites le 10 janvier, et l'interdiction de fumer et la suppression de la lumière (qui était pourtant aux frais des prisonniers) le 17 janvier. Cette dernière est particulièrement gênante la nuit, la totalité de la surface des cellules étant occupée par les prisonniers couchés, ceux voulant se lever pour aller aux urinoirs devant ainsi marcher sur les autres pour les rejoindre. (..) »*



Maison Chabrières

²⁶ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Crest_\(Dr%C3%B4me\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crest_(Dr%C3%B4me))

Les lettres des prisonniers sont trop longues pour les mettre entièrement dans cet article, mais vous pouvez les trouver grâce au lien donné ici.²⁷

Vu ce que Wikipédia nous apprend sur les conditions de vie, ces lettres sont très étonnantes. La première est destinée à Monsieur (Joseph) Prudhomme, qui n'est pas seulement inspecteur des prisons mais aussi Conseiller municipal.

Crest, le 17 février

A Monsieur Prudhomme, inspecteur des prisons, à Crest

Nous sommes probablement sur le point de vous quitter, du moins plusieurs d'entre les signataires, (...).

*Nous ne voulons pas nous éloigner, monsieur, sans vous exprimer **la profonde gratitude** dont nous sommes animés, et vous manifester **les sentiments de reconnaissance** (...) pour les soins empressés **que vous n'avez cessé de donner aux prisonniers politiques**. Nous attachons d'autant plus d'importance à la sollicitude que vous avez toujours montrée à notre égard, que le seul mobile qui vous a fait agir, a été **'l'expansion de l'amour du véritable chrétien**. (...) nous tâcherons de devenir meilleurs à l'avenir, (...): l'abnégation et la bonté évangélique dont vous avez fait preuve... Suivent 92 signatures des prisonniers de la prison du Pont*

La deuxième lettre est destinée à monsieur Liotard, concierge de la prison du pont de Crest.

(....)

*Les soussignés ne veulent pas s'éloigner de vous, sans vous dire toute **la satisfaction** qu'ils ont éprouvée **dans vos bons procédés à leur égard**. (...), et ils ont su apprécier votre conduite. Vous avez rempli votre devoir avec ponctualité et **sans que l'autorité pût vous faire le moindre reproche d'avoir outrepassé votre pouvoir** en dérogeant aux prescriptions qui vous étaient ordonnées ; (...). **Lorsque nous avons eu des malades, vous avez redoublé d'activité pour servir**, (...) Nous vous serrons cordialement les mains. Suivent 92 signatures des prisonniers de la prison du Pont*

Nous ne savons pas pourquoi ces prisonniers ont écrit ces lettres qui ne correspondent pas du tout avec la réalité qu'ils ont vécu. Les raisons que nous pouvons nous imaginer sont la peur, la mauvaise situation dans le lieu d'internement, le soucis pour leurs familles et la situation incertaine qu'apporte une dictature qui les a peut-être forcés d'écrire ces lettres pour les humilier.

²⁷ <https://www.lectura.plus/Presse/show/?id=26COURDROMAR-18520220-P-0002.pdf&query=Defaysse&back=%2FPresse%2Fsearch%2F%3Fquery%3DDefaysse%26fromDate%3D%26untilDate%3D%26publications%255B%255D%3D26JOURNDROME%26publications%255B%255D%3D26LACROIX%26publications%255B%255D%3D26COURDROMAR>